

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-29/ 1

**Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 09 avril 2026**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026.

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
Vu l'articles L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2026 tel qu'annexé à la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 29 avril 2026**



Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_1A-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Commune de Mauriac (Cantal)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 03 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etaient représentés :

Jean-Pierre CHAMPAGNAC ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Bérengère MORIN ayant donné pouvoir à Mireille LEOTY,
Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Stéphanie SERIEIX,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Vu pour être annexé à la délibération
n°2026-04-23/1 du 29/04/26
Le Maire, La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_1A-DE



Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'un projet de vente.

-le 27 février concernant la vente d'un terrain bâti, situé 5, Rue Jacques Joanny, cadastré AB n° 21, appartenant à Monsieur José MUNOZ,

-le 27 février concernant la vente d'un terrain non-bâti, situé 11, Rue de la République cadastré AC n° 324, appartenant à la SCI Avenir,

-le 11 mars concernant la vente des terrains bâtis, situés Rue Saint Pierre et Rue Emile Delalo cadastrés AK nos 271, 354 et 371, appartenant à l'Indivision PERRY,

-le 11 mars concernant la vente d'un terrain bâti, situé Impasse Saint Luc cadastré AB n° 64, appartenant à l'Indivision JUILLARD,

-le 27 mars concernant la vente des terrains bâtis, situés 8, Le Pommier et Le Bourg Nord Est cadastrés AC nos 405 et 408, appartenant à Monsieur et Madame PEYRIDIEUX.

Autres décisions :

Numéro	Date	Objet
2026-07	05/03/2026	Aide économique LEADER Gilles CELLIER

2026-04-09 / 1	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026
-----------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'articles L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026,

Où le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026 tel qu'annexé à la présente.

2026-04-09 / 2	Commissions municipales
----------------	-------------------------

Monsieur le Maire propose de fixer la liste et la composition des commissions municipales consultatives.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE comme suit la liste et la composition des dites commissions :

Commission Marchés à Procédure Adaptée :

Président : Samuel LEBEAUX

Membres : Andrée BROUSSE, André ARNOULD, Stéphanie SERIEIX, René DUBOURG, Olivier PRAT, Jean Jacques VAISSIER, Cyrille ROLLIN.

Commission Agriculture, Patrimoine, Culture :

Andrée BROUSSE, Samuel LEBEAUX, Olivier PRAT, René DUBOURG, Elodie CAMPHIN, Romain BROUSSE- -BARBAT, Cyrille ROLLIN.

Commission des Finances :

André ARNOULD, Samuel LEBEAUX, Andrée BROUSSE, Stéphanie SERIEIX, René DUBOURG, Olivier PRAT, Mireille LEOTY, Jean Jacques VAISSIER.

Commission Education, Jeunesse, Enfance, Petite enfance, Conseil municipal des jeunes, Communication :

Stéphanie SERIEIX, Samuel LEBEAUX, Bérengère MORIN, Elodie CAMPHIN, Chantal RIBOULET, Lilou MAILLOT, Elisabeth BALADUC.



Commission Tourisme, Commerce, Animation :

René DUBOURG, Samuel LEBEAUX, André ARNOULD, Stéphanie SERIEIX, Laurence SOURZAT, Lilou MAILLOT, Olivier PRAT.

Commission Affaires Sociales (membres élus du CCAS) :

Samuel LEBEAUX, Andrée BROUSSE, Stéphanie SERIEIX, Mireille LEOTY, Chantal RIBOULET, Bérengère MORIN, Marie Thérèse PRAT, Valérie CABECAS.

Commission Urbanisme, Travaux, Environnement :

Olivier PRAT, Samuel LEBEAUX, Andrée BROUSSE, André ARNOULD, René DUBOURG, Yvan PAUNET, Jean-Pierre CHAMPAGNAC, Cyrille ROLLIN.

Commission Sports, Associations :

DELTHEIL Didier, Samuel LEBEAUX, Frédéric CONSTANT, Yvan PAUNET, Bérengère MORIN, Joaquin VEGA.

2026-04-09 / 3	Représentants de la commune auprès d'organismes divers
-----------------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de différents organismes.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Où le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

SONT DESIGNES pour siéger auprès des organismes suivants :

- 1- SCIC ASLJ :**
Samuel LEBEAUX.
- 2- Institut Médico Educatif « les Escloses » :**
Stéphanie SERIEIX, (suppléante, Bérengère MORIN),
Mireille LEOTY (suppléante, Elodie CAMPHIN).
- 3- Conseil à la Vie Sociale de L'IME :**
Mireille LEOTY.

- 4- Maison Familiale rurale de Crouzit :**
Mireille LEOTY.
- 5- Conseil d'Administration des Lycées Marmontel et Pompidou :**
Stéphanie SERIEIX (suppléante, Laurence SOURZAT).
- 6- Conseil d'Administration du Collège du Méridien :**
Stéphanie SERIEIX (suppléant, Chantal RIBOULET).
- 7- Croix marine :**
Mireille LEOTY, Olivier PRAT, Elodie CAMPHIN.
- 8- Commission administrative chargée de la révision de la liste électorale de la Chambre des Métiers :**
André ARNOULD, Laurence SOURZAT.
- 9- Association des communes forestières :**
Olivier PRAT (suppléant, René DUBOURG).
- 10- Commission communale d'aménagement foncier :**
Samuel LEBEAUX, Andrée BROUSSE.
- 11- Correspondant Défense (en charge des questions de défense au sein du Conseil) :**
René DUBOURG.
- 12- Correspondant municipal incendie et secours :**
Jean-Pierre CHAMPAGNAC.
- 13- Comité National d'Action Sociale (collège des élus) :**
Andrée BROUSSE.
- 14- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cantal (SDIS) :**
René DUBOURG.
- 15- Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » :**
Olivier PRAT.
- 16- Syndicat Mixte Ouvert Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I.) :**
André ARNOULD.
- 17- Mission Locale des Hautes Terres :**
Stéphanie SERIEIX.

2026-04-09 / 4

Budget Général de la commune : affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, après approbation du Compte Financier Unique, d'affecter le résultat de l'exercice 2025.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 064 771,20 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 5 897 158,13 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 832 386,93 €, l'excédent cumulé à la clôture étant de 1 893 458,05 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 2 168 023,91 € et 88 093,59 € en reste à réaliser.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 507 171,00 € et 21 000,00 € en reste à réaliser.

L'excédent sur l'exercice s'élève à 339 147,09 €, le déficit à la clôture étant de 172 779,11 € et le déficit des restes à réaliser étant de 67 093,59 €.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Cyrille ROLLIN), quatre abstentions [Joaquin VEGA, Jean Jacque VAISSIER (pouvoir d'Elisabeth BALADUC), Valérie CABECAS] et 18 voix pour,

AFFECTE comme suit au budget primitif 2026 le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de 1 893 458,05 € :

Fonctionnement-recette (résultat de fonctionnement reporté 002) : 1 043 458,05 €

Investissement-recette (excédents de fonctionnement capitalisés 1068) : 850 000,00 €

CHARGE Monsieur le Maire ainsi que le responsable du Service de Gestion Comptable de Mauriac.

2026-04-09 / 5

Débat des Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Cyrille ROLLIN : je constate une baisse du montant des investissements prévus.

Valérie CABECAS : en fonctionnement, pourquoi prévoir 1,5 millions € de plus que les réalisations ?

Des études sont-elles prévues sur la Basilique ou le plan d'eau ?

Qu'est-ce que vous imaginez pour l'embellissement ?

Samuel LEBEAUX : concernant l'embellissement, on prévoit pour cette année et compte tenu des délais, quelques aménagements. Des devis sont en cours de validation. Aujourd'hui il s'agit des orientations budgétaires du prochain budget, lorsqu'il sera présenté au vote il pourra être débattu.

Olivier PRAT : concernant le plan d'eau, on rencontre prochainement l'ensemble des services de l'Etat sur ce sujet.

Cyrille ROLLIN : il est prévu de l'acquisition de matériel, lesquels ? Il y a longtemps, nous avons un partenariat avec Saint-Flour concernant le fleurissement, avec il me semble un achat groupé.

Olivier PRAT : Les services techniques doivent avoir du matériel à disposition pour pouvoir travailler correctement. C'est pourquoi le remplacement de certains véhicules est à prévoir.

André ARNOULD : concernant le budget, il ne faut pas comparer un budget primitif, qui est une prévision, avec les réalisations de l'année passée.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L 2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget.

Cette présentation doit avoir lieu normalement dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2026 qui sera proposé au prochain conseil reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice écoulé dont l'affectation vient d'être votée ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement.

Le budget pourra être modifié en cours d'exercice comme les années précédentes par des décisions modificatives.

Contexte

Le budget 2026 sera élaboré dans le contexte de début de notre mandature et de troubles internationaux qui font persister des incertitudes sur la pérennité du niveau des dotations et des subventions et surtout vont impacter les charges de fonctionnement.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, il s'agit d'un budget élaboré au plus près des intérêts de la commune dans un contexte incertain (notamment avec les conséquences de l'inflation et des troubles internationaux), tout en conservant une amplitude d'intervention dans les charges courantes.

- *Ce budget sera également encadré*
 - *par une revalorisation par l'Etat des bases fiscales, + 0,8 % contre 1,7 % en 2025 (coefficient de revalorisation forfaitaire/sur indice des prix),*
 - *par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 740 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCUM, IFER).*

A ce jour nous disposons du montant notifié des dotations ainsi que des produits fiscaux.

Malgré ce contexte, nous proposerons un budget primitif 2026 sans augmentation des taux d'imposition sur la part communale que nous maîtrisons (en dehors de la revalorisation des bases fiscales imposées par les services fiscaux).

Notre volonté est de maintenir un niveau d'endettement maîtrisé tout en poursuivant un programme d'investissement à long terme.

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 6 600 000 €

L'équilibre du budget a été réalisé en fonction des données fournies par les services de L'Etat, à savoir du montant des dotations (à hauteur d'environ 1 300 000 €) et du produit de la fiscalité locale (à hauteur d'environ 2 800 000 €).

Nous porterons nos premiers efforts sur l'embellissement de la ville.

Nous devons aussi prendre en compte suite à l'ouverture de la micro crèche, une année complète de fonctionnement.

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010) qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €) et la contribution au SDIS de 152 500 €.

Les charges financières seront quant à elles d'environ 100 000 €

En Investissement

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 vont nous permettre, malgré un déficit d'investissement reporté, de poursuivre les investissements.

Le budget d'investissement 2026 devrait s'équilibrer à hauteur de 3 700 000 €

En dépenses, le budget 2026 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 815 000 € et les restes à réaliser pour 88 093 € et le déficit d'investissement reporté de 172 779 €

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2025 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrages :

- *Poursuite des travaux de réhabilitation des logements de la Gendarmerie (sur un bâtiment après l'achèvement des deux premiers),*
- *Poursuite des travaux d'assainissement des eaux pluviales sur le secteur Labiou (dont avenue Augustin Chauvet),*
- *Poursuite des travaux de voirie (trottoirs, réparations, mobilités) dans le cadre du marché annuel de travaux de voirie,*
- *Finalisation de l'étude pour la 2^{ème} tranche rénovation groupe scolaire (bâtiment primaire et cour buissonnière),*
- *Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux,*
- *Acquisition de matériels pour les services techniques et administratifs,*

La séance est levée à 19 H 50.

A Mauriac, le

Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT